Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 248

Artikel: Un réquisitoire sans réplique
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027954

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les plus basses : celles des vendeurs, du secteur hospitalier, du service de maison.
S'imposait, dans ces conditions, le refus de l'Union syndicale suisse.
L'inflation galopante, avec la disparition des repères qu'elle implique, débouche sur un univers de plus en plus étranger à un comportement économique logique. Les dix centimes d'augmentation du café crème soulevaient, il y a quelques années, des mouvements de protestation ; aujourd'hui, ces hausses se multiplient sans même qu'on les enregistre. Et le reste est à l'avenant.
Sans parler des menaces que l'inflation fait peser sur l'avenir de notre économie, il est certain qu'elle favorise en premier lieu les plus astucieux — les emprunteurs qui rembourseront demain en monnaie de singe — et que parmi eux les travailleurs ne sont pas très nombreux. Parce qu'elle menace chacun de nous, la lutte contre l'inflation doit mobiliser toutes les énergies. Il est inacceptable qu'à cette occasion, les moyens des plus faibles soient mis en question, ou que certains profitent de l'unanimité nécessaire pour modifier les rapports de force, comme l'ont fait les Chambres fédérales à l'occasion du vote sur la surveillance des prix.

L'Union syndicale fait bande à part

L'opposition de l'Union syndicale à l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices est un fait nouveau. Jusqu'à présent, on avait pris l'habitude de voir l'USS aux côtés du gouvernement, parfois contre le patronat, en matière conjoncturelle ***s'entend.***
Souvenez-vous des arrêtés de 1964, de l'extension des pouvoirs de la Banque nationale en 1969, du dépôt à l'exportation et du nouveau régime des finances fédérales en 1970.
Que s'est-il passé ? Une rupture du compromis élaboré par les grandes organisations économiques lors de la phase pré-parlementaire. Le Conseil des Etats en effet a cru bon d'adjoindre à la surveillance des prix, celle des salaires. Pour faire bonne mesure, le Conseil national a encore ajouté celle, symbolique, des profits.
L'USS alors, dans un dernier effort pour améliorer sa position, a proposé un aménagement : d'accord pour la surveillance des salaires, mais acceptez de reporter sur les prix l'adaptation des salaires au coût de la vie et une augmentation de 3,5 à 4,5 %, part des travailleurs à l'accroissement de la productivité. Le gouvernement a refusé.
Dès lors on entre dans le jeu de la démocratie directe : puisqu'il y a eu rupture de l'accord initial, l'USS fera bande à part lors de la votation populaire. C'est de bonne guerre.
D'ailleurs que resterait-il aux syndicats si les négociations salariales leur échappaient ? Décidément l'inflation modifie les fronts ; les positions se durcissent.

Un réquisitoire sans réplique

Des extraits significatifs de l'exposé présenté par Waldemar Jucker devant le congrès de l'Union syndicale suisse.
1. W. Jucker situe l'enjeu global de la prochaine votation...
« (...) Seuls des faits sur lesquels nous ne pouvons exercer une influence que par la bande permettront de réduire la virulence de l'inflation directement importée : meilleure coordination de la politique de la CEE, de nature à tempérer l'accroissement de la demande (de produits pétroliers notamment), récoltes plus abondantes (de blé, de soja et de riz en particulier), fin des hostilités au Proche-Orient (qui serait suivie d'un fléchissement de la demande de métaux non ferreux).
» Une réduction des disponibilités internationales en dollars serait également bénéfique. Mais sur ce point aussi, la Suisse est quasi impuissante. La Banque nationale pourrait tout au plus vendre des dollars pour diminuer quelque peu le volume des disponibilités internationales en francs suisses (comme elle l'a déjà fait au lendemain de la crise de la livre sterling).
» Notre pauvreté en matières premières et notre étroite dépendance de l'économie mondiale ne nous permettent pas d'écarter l'inflation importée. Tout au plus pouvons-nous la freiner par le biais de notre politique des changes, qui permet d'agir sur le volume de la monnaie. Je crois qu'il est plus honnête et plus raisonnable d'avouer cette relative impuissance que d'éveiller l'illusion que des interventions massives dans l'économie pourraient nous permettre de redevenir une oasis de stabilité dans un monde en proie à l'instabilité. Une politique qui promet plus qu'elle ne peut tenir n'est jamais bonne.
» Cela ne signifie cependant pas que nous soyons totalement démunis sur le plan intérieur. Mais il faut se convaincre que les possibilités d'agir efficacement sont d'emblée relativement faibles.
» Une politique limitée au plan interne permet, au plus, de tempérer les effets secondaires de l'inflation importée. Il s'agit avant tout de combattre l'accaparement de valeurs réelles. (...) »

Historique des négociations

2. L'orateur, passant en revue les trois arrêtés, sur le crédit, la construction et les amortissements au titre de l'impôt, conclut à leur utilité, « même s'ils ne sont pas des panacées ». En venant à l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, il dresse d'abord l'historique des négociations...

« (...) On sait que le Conseil fédéral s'était borné à proposer une surveillance des prix. Le Conseil des Etats — où la droite l'emporte — a étendu la surveillance aux salaires et aux bénéfices. Le

● **SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO**

● L'USS FAIT BANDE A PART (suite)

Conseil national a suivi malgré l'opposition des socialistes, des mandataires syndicaux et de députés de la bourgeoisie de gauche.

» Ce « succès » a donné un nouvel élan à la droite. Désormais soutenue par le Conseil fédéral, elle a introduit dans le nouvel article conjoncturel de la Constitution actuellement débattu une disposition qui ouvre la voie à une immixtion directe de l'Etat dans la formation des salaires.

» Certes, le 2 décembre, ce n'est pas sur le nouvel article conjoncturel que le peuple votera, mais sur la reconduction des quatre arrêtés urgents antisurchauffe. Il faut cependant se persuader que le résultat du vote sur l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices sera considérée par beaucoup comme une indication déterminante quant à la teneur définitive du futur article sur la politique conjoncturelle (...) »

Une surveillance illusoire

3. L'orateur met ensuite en doute l'efficacité du régime de la surveillance des prix, notant que « l'accroissement marqué des exportations a modifié de fond en comble la situation, créant notamment un « nouveau problème de la répartition des revenus » de la portée sociale duquel les autorités fédérales ne semblent pas « avoir pris conscience ». Et de poser la question : comment doit être distribuée l'augmentation du PNB réel de 4 % que l'on peut escompter en 1973 ?

« La surveillance ne s'étend pas aux loyers et aux biens-fonds. Les immeubles figurent parmi les valeurs réelles les plus recherchées, parmi les biens dont les prix accusent les hausses les plus fortes. Ce sont les milieux qui veulent soumettre les salaires à surveillance qui écartent toute surveillance sur les prix de ces biens d'accaparement.

» On a tout lieu de penser qu'en 1972/1973, les employeurs — à la différence des travailleurs — ont pu maintenir, et même accroître, leur part au PNB. La surveillance des prix est trop peu systématique, trop lacunaire pour être en mesure d'influencer fortement l'évolution des revenus des entreprises. Le secteur des arts et métiers est pratiquement incontrôlable, du moins dans une très large mesure. Les productions, et partant les éléments du rendement, sont si diversifiés qu'ils échappent à un contrôle strict. Les prix sont fixés selon les circonstances, dans chaque cas d'espèce — dont le nombre est d'ailleurs infini et insaisissable. Dans les secteurs de l'industrie et des services, il y a relativement peu de branches qui offrent les mêmes produits et services pendant une longue période. Productions et éléments de production, conditions de rendement sont également en perpétuelle mutation. On sait que pendant la dernière guerre, c'est dans les branches soumises à réglementation (rationnement) que le contrôle des prix a été le plus efficace. Il s'agissait avant tout de produits « stables », c'est-à-dire de produits relativement peu soumis aux changements. C'est également sur ces produits que la surveillance actuelle s'est révélée la plus efficace. Il s'agit surtout de marchandises simples, produites en grandes quantités, telle qu'essence, bière, pain, eaux minérales, pâtes alimentaires, etc. Mais dès que les «assortissements» sont plus complexes, plus sujets à modifications rapides, l'efficacité de la surveillance diminue aussitôt, et fortement (...) »

La droite relève la tête

4. Puis, soulignant que, selon les thèses officielles (déclarations de MM. Brugger, Kneschaurek et Celio), la politique dite des revenus signifierait que « les salaires monteraient moins fortement que sous le régime de la liberté contractuelle, c'est-à-dire de négociations poursuivies sans aucune immixtion de l'Etat », W. Jucker conclut :

« (...) Nous ne connaissons pas encore l'évolution globale des salaires en 1973. Mais il ressort d'ores et déjà des statistiques des variations trimestrielles que l'augmentation des gains réels n'atteindra pas 4 % — pas plus que l'an dernier les salaires n'ont augmenté dans la même proportion que le PNB. Tous les discours officiels qui dénoncent avec « inquiétude » l'« explosion » des salaires taisent le fait que leur taux de progression diminue alors que celui du renchérissement augmente — et cela alors que l'expansion des exportations à des prix plus élevés compense la hausse des prix à l'importation. On peut dire cela autrement : les salariés et les bénéficiaires de rentes sociales, déjà victimes de l'inflation importée, feront de surcroît les frais de la lutte contre le renchérissement. La surveillance des salaires sera l'instrument de cette spoliation (...)

» L'offensive patronale déclenchée pour empêcher une juste adaptation des revenus du travail est en cours. Le Comité syndical est persuadé qu'une acceptation du régime de la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices lui donnera une nouvelle impulsion.

» (...) Notre économie connaît le plein emploi depuis des dizaines d'années, les exportations continuent à augmenter malgré la revalorisation du franc. Ces réalités démontrent que la politique salariale des syndicats a toujours tenu compte de l'intérêt général — sans qu'une intervention de l'Etat fût nécessaire.

» En bref, si l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices est accepté, les salariés et les bénéficiaires de rentes verront diminuer leur part au gâteau du PNB, et cela alors que l'expansion, celle des exportations en particulier, se poursuit. Parallèlement, la droite relève la tête. Elle a remporté d'indéniables succès au Parlement. Le Conseil des Etats, où elle est prédominante, a imposé l'extension de la surveillance aux salaires, édulcoré l'article constitutionnel sur la politique conjoncturelle et modifié de manière inacceptable le projet de revision de l'assurance-maladie.

» Dans sa composition actuelle, le Parlement est impuissant à stopper cette offensive de la droite. Mais les citoyens peuvent lui opposer un barrage en rejetant la reconduction de l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices. Non seulement cet arrêté est incapable — c'est d'ores et déjà acquis — de stabiliser les prix, mais son application risque d'aggraver les tensions sociales. Elle ouvre d'inquiétantes perspectives ! »